

abandon partiel d'usufruit dans le cadre d'une donation partage

Par cm27, le 20/01/2019 à 10:25

Bonjour,

Suite au décès de mon père en 2005, ma mère a fait une donation partage entre ses quatre enfants.

Elle a l'usufruit de l'ensemble des biens, composés de deux maisons, de terres et d'un don manuel sous forme d'assurance vie.

Une des deux maisons, celle que ma mère n'habite pas, doit être renouvée.

Ma mère ne peut pas supporter ces travaux.

Peut-elle abandonner l'usufruit de ce bien uniquement au profit de mon frère qui prendrait jouissance immédiatement de ce bien et pourrait financer ces travaux?

Quelle est la procédure à engager, quel coût est à envisager?

Merci